

sous la règle de Saint-Benoît (1) ; le plus souvent la fragilité de la vie humaine et le regret de ses fautes ont touché le donateur, et il comble le monastère de ses bienfaits en vue de sa sépulture ou pour le salut de son âme et celle de ses proches. D'autres fois sa générosité ne sera motivée que par un souvenir pieux : ce sera parce que son père repose dans l'église de Saint-Pierre de Mornant ou parce que lui-même a vu son mariage béni dans le même sanctuaire (2). Mais c'est surtout aux approches de l'an 1000 que les donations deviennent nombreuses : la croyance à la fin du monde est universelle parmi les masses ; aussi quand vient ce moment solennel et redouté, le repentir pénètre-t-il les âmes les plus rebelles et chacun croit-il assurer le salut de son âme en se dépouillant des biens de ce monde qui lui deviendront inutiles demain.

Le monastère est, à cette époque, le refuge toujours ouvert à ceux qui veulent se soustraire aux orages de la vie réelle. Les austérités, la prière, le renoncement à la volonté et aux plaisirs des sens, tout ce qui constitue la vie de sacrifices, ne semblent qu'un attrait de plus pour ces hommes aux fortes croyances. Le mobile sur-humain qui les anime est exprimé parfois avec un sentiment qui vous pénètre et qu'il est difficile de faire passer dans notre langue. Voici le début d'une charte de l'an 970 : « *Ego, Radulfus, cogitans casus fragilitatis humanæ, et cupiens suscipere jugum Dei suave, idcirco*

(1) Sav. ch. 418, 550.

(2) Sav. ch. 365, 713. — Ann. 1000 et 1030.